REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 364/09/2026

A L'ANO SOCIETY Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des intrants pour le balisage de la rivière Lukeni en faveur de la RVF, conclu avec la Régie des voies Fluviales « RVF », pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent sept mille huit cent soixante-trois, cinquante-quatre centimes (USD 307 863,54) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cent cinquante-cinq, quatre centimes (USD 2 155,04), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYO
Directeur Général

0000364